

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 JUILLET 2022

DELIBERATION N°2022.00339

**CREATION D'UN SERVICE COMMUN DE LA DIRECTION COORDINATION ET
APPUI AUX PROJETS TRANSVERSAUX ET SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 juillet 2022

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 53
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de voix : 58

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ
GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-
FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT

RECU EN PREFECTURE

Le 19 juillet 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220707-D20220033910

Date de mise en ligne : 19 juillet 2022

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Marc CHAVANNE, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Christian SERVANT, M. Gérard TARDY,
M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 JUILLET 2022

CREATION D'UN SERVICE COMMUN DE LA DIRECTION COORDINATION ET APPUI AUX PROJETS TRANSVERSAUX ET SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Saint-Étienne Métropole et la Ville de Saint-Étienne sont engagées depuis 2015 dans un processus de rapprochement et de mise en commun de moyens soit par la création de services communs soit par la convergence des outils et des processus de travail.

Une démarche a été initiée dès la fin de l'année 2016 afin d'identifier, pour chaque direction du Pôle Ressources, les pistes de partage des modes de faire et des outils dans une dynamique de convergence en travaillant conjointement sur le rapprochement des outils informatiques et en engageant une réflexion sur le rapprochement des processus de décision ou de délégation suite à la mutualisation de la Direction générale.

Aujourd'hui, la mutualisation des fonctions transversales entre la Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole est souhaitée afin de les rationaliser dans un environnement économique de plus en plus contraint et permettre de créer des fonctions d'expertises suffisamment dimensionnées pour faire face aux nouveaux enjeux et améliorer la coopération et la coordination dans la mise en œuvre de l'action publique.

C'est ainsi que Saint-Étienne Métropole et la Ville de Saint-Étienne, dans la poursuite de l'organisation cible engagée en 2021, souhaitent créer, à compter du 1^{er} août 2022, au sein du pôle ressources la direction mutualisée « Coordination et Appui aux Projets Transversaux et Subventions aux associations », qui regroupe le service Contrôle de Gestion Méthode et Pilotage et le service Gestion et Suivi des Subventions.

Cette direction rattachée au pôle Ressources apportera un appui aux directions pour une plus grande cohérence entre services dans la conduite des projets transversaux. Elle permettra de renforcer l'efficacité des fonctions ressources et pilotera les projets d'envergure pour les deux collectivités.

Cette mutualisation permettra ainsi de répondre aux enjeux métropolitains tout en prenant en compte les besoins de la Ville Centre et des autres communes.

Une convention de création de service commun en application de l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales est ainsi proposée et jointe à la présente délibération.

Cette organisation a été soumise pour avis aux Comités Techniques Paritaires.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le principe de création d'un service commun en charge de la coordination et de l'appui aux Projets Transversaux et Subventions aux associations et son rattachement à Saint-Étienne Métropole à compter du 1^{er} août 2022,**
- **approuve la convention de création de service commun de la Direction Coordination et Appui aux Projets Transversaux et Subventions aux Associations,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier ainsi que tous les actes afférents.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU